

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2008

OBJET

de la Délibération

**PONTIVY
COMMUNAUTE –
COMMISSION
LOCALE
D’EVALUATION DES
CHARGES
TRANSFEREES –
DESIGNATION D’UN
REPRESENTANT DU
CONSEIL
MUNICIPAL**

Date de convocation du Conseil Municipal

26 juin 2008

Date d’affichage : 26 juin 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Madame LE DOARE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mme LE STRAT, M. DERRIEN, M. PERESSE, Mme GUEGAN, M. MOUHAOU, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BOTLAN à Mme JEHANNO
Mlle ORINEL à M. LE DORZE
Mme ROUILLARD à M. PERESSE

**PONTIVY COMMUNAUTE – COMMISSION LOCALE
D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES –
DESIGNATION D’UN REPRESENTANT DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Rapport de Monsieur le MAIRE

Par délibération du 29/04/2008, le conseil communautaire a instauré la Commission Locale d’Evaluation des Charges transférées (CLECT), conformément aux dispositions de l’article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Elle est destinée à évaluer à chaque nouveau transfert de compétences, à partir des documents budgétaires et comptables des communes, le coût net annuel de fonctionnement et d’investissement de ces compétences, qui sera ensuite déduit de leur attribution de compensation.

Chaque commune dispose d’un représentant.

Nous vous proposons :

- De désigner Daniel LE COUVIOUR

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L’UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 3 juillet 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH